Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse

de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 6 (1960)

Heft: 10

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Appel aux hôtes du «Home» de Dürrenaesch (Argovie)

du Prof. Dr. A. Laett (Zurich) à l'occasion de la Fête nationale 1960 à Brunnen

du Prof. Dr. A. Laett (Zurich) à l'occasion Mesdames et Messieurs de la direction du « Home » de Dürrenaesch (Argovie), nous autrès hôtes de votre institution, ceux qui sont venus de l'étranger, ceux qui représentent l'œuvre pour les Suisses à l'étranger de la NSH, membres présents ou anciens des colonies et amis rentrés en Suisse, nous sommes tous très heureux d'avoir pu passer quelques heures de cet après-midi sur le lac des Quatre-Cantons, berceau de la Suisse, et de pouvoir fêter la soirée du premier août 1960 à Brunnen même, où la première alliance perpétuelle des trois cantons primitifs fut conclue et scellée. Brunnen, en face du Grütli, ce préau cher à nous tous, doublement cher depuis la Seconde Guerre mondiale, quand, à l'heure du plus grand danger, le général Henri Guisan réunit autour de lui tous les officiers supérieurs en une sorte de conseil de guerre ou Landsgemeinde militaire, leur exposa la situation de notre pays, alors entièrement entouré des armées allemandes et italiennes. Il leur expliqua son plan du Réduit national et leur donna la consigne pour la tâche nouvelle de l'armée. Il leur rappelait aussi que la Confédération à tout âge a besoin de chefs et de citoyens inspirés du même idéal de liberté qui animait les conjurés du Grütli et ceux qui conclurent les pactes de 1291 et de 1315. Et maintenant, après la mort du vénéré commandant en chef, j'espère que les orateurs du premier août rappelleront souvent à leurs auditeurs les exhortations du général Guisan et le mot d'ordre qui a tenu bon pour les soldats et civils de la génération qui a monté la garde du pays pendant la guerre 1939 à 1945. Puisse la jeunesse, surtout, s'inspier de l'exemple du grand chef militaire, de cet homme si vaillant, si généreux et si clairvoyant. Et puissent les générations futures toujours à l'heure du danger trouver des chefs et guides comme lui ! Je n'en dirai pas d'avantage maintenant, puisque je dois parler encore ce soir. Mais comme nous sommes entre nous, hôtes et invités de Dürrenaesch (Argovie), je voudrai

U

distance qui nous sépare géographiquement ne saurait affaiblir les liens qui nous unissent spirituellement. Reconnaissance, parce que votre activité contribue à l'essor et au rayonnement de notre pays.

» Par suite de bouleversements politiques et économiques qui se sont produits dans de nombreux pays, beaucoup d'entre vous sont aux prises avec des difficultés. Nous aimerions que vous sachiez et sentiez que vos soucis sont aussi les nôtres. Vous servez, là où vous êtes, une cause qui nous est commune et représentez au-dehors les traditions et l'idéal de notre pays. Les uns et les autres nous devons nous efforcer de préserver cet héritage des influences destructrices qui s'exercent actuellement dans le monde.

» Au nom du Conseil fédéral et du peuple suisse, je vous adresse le salut de la patrie et forme des vœux chaleureux pour vous et pour vos familles. »



Prof. Dr. Laett (Zurich) à l'occasion de son allocution patriotique au nom des Suisses de l'étranger du « Home ». — Prof. Dr. Laett (Zürich) bei seiner mar-kanten Festansprache im Namen der Auslandschweizer-«Home»-Gäste.

Le « Home » pour les Suisses de l'étranger

L'hôte du « Home » ne paye qu'un modeste prix de pension par jour en espèces et s'engage, en dehors de ses loisirs — largement comptés et dont il dispose à son gré — à collaborer à l'exploitation de l'entreprise pourvoyant directement ou indirectement à la subsistance des hôtes du « Home ». (Exceptions voir sous chiffres 2 et 3 ci-dessous.)

Conditions des prix de pension à partir du 16 septembre 1960

- Prix de pension global avec collaboration (prestation en espèces et en travail) par jour et par personne:
 Fr. 10.— / 15.—. Ce prix peut être selon la saison la durée du séjour la chambre

- les possibilités de travail et la collaboration productive selon les instructions de la direction du « Home » et au service d'une communauté idéale entre compatriotes diminué de 5 à 50 % par un rabais de collaboration.
- Prix de pension sans collaboration Fr. 15.— en espèces par jour et par personne.
- Arrangements spéciaux (par exception) pour séjours de longue durée, rapatriés, émi-grants, étudiants, recrues, enfants et adolescents, etc.
- 4. Prix de pension pour enfants (aux soins de leurs parents): rabais jusqu'à 50 %.
 Pourboires et taxes de séjour ne sont pas prélevés. Les extra personnels sur demande seront comptés au prix coûtant. Sous réserve de modifications de prix.

«Home» pour Suisses de l'étranger à Dürrenaesch Argovie/Suisse « Home », « le petit village » dans le village

Auslandschweizer-«Home» Dürrenaesch Aargau/Schweiz Das Auslandschweizer-«Home»-Dörfli im Dorf

Album du «Home» multicolor (12 photos en couleur) au prix de fr. 1.— en vente au Secrétariat du «Home».

Le «Home» est ouvert toute l'année. Demandez des prospectus et le programme du «Home» à votre con-sulat ou directement au Secrétariat du «Home» pour Suisses de l'étranger à Dürrenaesch (Argovie-Suisse).













